

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le
ID : 055-215501222-20230629-23_099-DE

Objet : Modalités d'organisation de Saint Nicolas 2023

N° : DCM2023/099

PUBLIÉE LE : 04/07/23

L'an deux mille vingt trois, le **lundi 26 juin à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 19 juin 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Florent CARÉ, Benoit REYRE, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Céline ÉTIENNE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mesdames :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Élise THIRIOT
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN
Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Jérôme LEFÈVRE
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Messieurs :

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART
Claude LAURENT qui donne pouvoir à Florent CARÉ
Bruno MAUD'HEUX qui donne pouvoir à Patrick BARREY
Gérard LANDO qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT
Jean-Benoît JANNOT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE
Olivier LEMOINE qui donne pouvoir à Gérald CAHU

ÉTAIT EXCUSÉE :

Annette DABIT

Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absent : 1 – Pouvoirs : 11 - Votants : 28

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Faisant suite à l'expérience acquise lors de l'organisation des festivités de fin d'année en 2022, il est proposé de faire évoluer l'organisation du marché de Saint-Nicolas.

Les questions de sécurité, d'attractivité pour la population, les exposants et les contraintes sanitaires éventuelles sont prises en considération.

Il est ainsi proposé d'organiser le marché de Saint-Nicolas dans la cour du château Stanislas les samedis 9 et 16 décembre 2023. Le traditionnel défilé et le feu d'artifice auront lieu le 9 décembre.

Ces opérations permettent de promouvoir des éléments du patrimoine de notre territoire et de proposer aux acteurs locaux la création d'animations. Il s'agit là d'un temps fort de l'animation de notre Ville.

Monsieur le Maire présente ainsi :

- Les modalités d'organisation : le marché sera composé de 6 chalets minimum et d'une programmation d'animations
- Le projet de règlement du marché qui définit les jours et horaires d'ouverture, les tarifs et les modalités d'attribution des chalets.
- Les tarifs suivants de mise à disposition des chalets :
 - 10 € par jour
 - gratuité pour le 1^{er} jour d'occupation aux associations commerciales

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du marché de Saint Nicolas 2023,
- **DE VALIDER** les tarifs de mise à disposition des chalets précités,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec les festivités de Saint Nicolas 2023

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du marché de Saint Nicolas 2023,
- **DE VALIDER** les tarifs de mise à disposition des chalets précités,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec les festivités de Saint Nicolas 2023

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification